

La catégorie notionnelle de la modalité

Traditionnellement, le terme modalité au sens large recouvre un grand nombre de significations⁹⁷, et regroupe des éléments grammaticaux aussi disparates que les modes verbaux, les verbes modaux, les adverbes modaux, les ‘modes’ de phrase ou statut des énoncés (déclaratif, interrogatif, injonctif...), voire même les modalités énonciatives.

Notre présentation de la catégorie notionnelle de la modalité s’articulera de la façon suivante. Après avoir rappelé le lien entre logique et modalité (§ 1.3.1), nous ferons un tour d’horizon des différents travaux linguistiques traitant de la modalité (§ 1.3.2), avant de nous concentrer sur deux d’entre eux (§ 1.3.3) dont nous nous sommes inspirée pour proposer notre modèle théorique (§ 1.3.4).

1.3.1. A l’origine du concept de la modalité

1.3.1.1. La logique modale⁹⁸

Le concept de modalité, tel que nous le concevons aujourd’hui, est issu des travaux de la logique modale développée par des philosophes grecs de l’Antiquité, lesquels présentent la modalité comme traitant des modifications d’une proposition par une expression de nécessité, de possibilité, de contingence⁹⁹. Ces travaux de logique modale, et plus particulièrement ceux d’Aristote son fondateur, étant d’un usage commun et croissant à partir du XIe siècle en France, ils engendrent un certain nombre de commentaires et de développements, dont nous ne retiendrons que deux choses : la place

⁹⁷ Frawley (1992 : 386) : « Natural language counts a wide variety of notions as modal. In one way or another, all the following have been proposed as part of modality (after Palmer 1986) : hypotheticality, doubt, supposition, ability, conditionality, potential, counterfactuality, quotation, actuality, realizability, interrogation, negation, possibility, obligation, judgement, and necessity. To these we might add the long list of epistemic stances encoded by sentence adverbs, factitive attitudinal, nonfactitive attitudinal, domain and so on. »

⁹⁸ Outre les références citées en cours de paragraphe, nous avons aussi consulté *l’Encyclopédie Universalis* et la revue *Langage* n° 43 sur la notion logique de modalité.

⁹⁹ Ces modifications, appelées modalités logiques « **aléthiques** » ou « **ontiques** » du nécessaire, du possible, de l’impossible et du contingent, entretiennent des relations d’équivalences, d’implications et d’oppositions que l’on représente souvent sous la forme d’un schéma appelé « carré logique » — cf. Horn (1989) *Le Querler* (1996 : 38), (Auwera 1996 : 182).

importante des notions de ‘**possibilité**’ et de ‘**nécessité**’ dans la modalité, (Lyons, 1977 : 787), (Benveniste, 1974 : 188)¹⁰⁰, et la distinction entre **modalité dite de re** et **modalité dite de dicto**.

En effet, les notions modales de ‘possibilité’ et de ‘nécessité’ vont être largement reprises et utilisées pour définir les modalités en linguistique (Kratzer, 1981 : 43), (Auwera, 1998 : 80), (Palmer, 1986 : 20-21), (Palmer, 1995 : 455-56). Quant à la distinction introduite par les penseurs du moyen-âge¹⁰¹ entre modalité du contenu propositionnel (*de re*) et modalité de la proposition (*de dicto*), elle apparaît régulièrement dans la littérature contemporaine sur la modalité, quoique sous une terminologie variée. On peut ainsi aisément faire correspondre aux modalités *de re* et *de dicto* les appellations de modalités « d’énoncé » vs. « d’énonciation » (Meunier, 1974 : 13), les appellations de modalité « inhérente » vs. « objective » (Dik ; 1997 : 241-42), de modalité « intra-prédicative » vs. « extra-prédicative » (Le Querler 1996 : 67) voire même de modalité « objective » vs. « subjective » (Palmer, 1986 : 16-17)¹⁰². Cette distinction entre modalité *de re* et *de dicto* peut encore être rapprochée des termes de « *dictum* » vs. « *modus* » que l’on trouve chez Bally (1942)¹⁰³, et chez de nombreux autres linguistes après lui (Meunier 1974, Ducrot & Schaeffer 1995), car elle présuppose que l’on distingue un contenu propositionnel — contenant ou non une modalité *de re* — de ce que le locuteur peut exprimer à propos de ce contenu, i.e. de la modalisation ou modalité *de dicto* que l’on peut lui appliquer.

Nous ajouterons pour finir, toujours à propos de la relation entre logique et modalité, que des linguistes comme Von Wright (1951), ou Rescher (1968) ont, au milieu du XXe siècle, introduit de nouvelles ‘modalités’ d’inspiration logique (*cf. Palmer, 1986 : 10*), dont les deux plus importantes sont la modalité ÉPISTÉMIQUE (ou logique des concepts de connaissance et de croyance) et la modalité DÉONTIQUE (ou logique des normes) (Lyons, 1977 : 791)¹⁰⁴, que nous présentons en quelques mots ci-dessous.

La modalité ÉPISTÉMIQUE, du grec ‘*epistêmê*’ signifiant « science, connaissance », traite de la structure logique des expressions linguistiques (« *statements* ») qui assertent ou impliquent la connaissance ou la croyance d’une proposition particulière, ou d’un groupe de propositions (Lyons, 1977 : 793).

¹⁰⁰ Benveniste (1974 : 188) : « Ainsi possibilité et nécessité sont deux modalités primordiales, aussi nécessaires en linguistique qu’en logique. »

¹⁰¹ Thomas d’Aquin et avant lui Pierre Abélard avec une autre terminologie (Le Querler, 1996 : 45), oppose la modalité dite *de dicto* — quand la modalité modifie une proposition complète —, à la modalité dite *de re* — qui correspond aux cas où la modalité porte sur le prédicat et qualifie la relation du prédicat au sujet.

¹⁰² Chez Dik (1997/1 : 241-42) ce sont les modalités « inhérente » et « objective » qui correspondent aux modalités *de re* et *de dicto*, le terme de modalité « subjective » étant utilisé pour les modalités dites ‘de phrase’ ou modalités énonciatives.

¹⁰³ Attention : le *dictum* de Bally (1942) ne correspond pas au *de dicto* des médiévaux mais à leur modalité *de re*, i.e. à la modalité interne au contenu propositionnel. Pour plus de détails sur la modalité chez Bally, on peut se reporter à l’article de Meunier (1974 : 9-10), ou à Ducrot & Schaeffer (1995 : 586-87).

¹⁰⁴ Lyons (1977 : 791) : « Nowadays, two other kinds of necessity and possibility are recognized and formalized, in various ways, by logicians : epistemic and deontic. »

Quant à la modalité DÉONTIQUE, terme dérivé du grec ‘*deon*’ (« devoir ») ou ‘*to deon*’ « ce qu’il convient de faire », elle traite de la structure logique de l’obligation et de la permission. En d’autres termes, elle traite de la nécessité ou de la possibilité qu’ont des agents moralement responsables, d’effectuer une action (Lyons, 1977 : 823).

1.3.1.2. Modalité en logique et en linguistique : divergence

Bien qu’une grande partie des concepts modaux utilisés en linguistique soit issus de la modalité logique, logiciens et linguistes n’ont pas le même point de vue sur la modalité (Lyons 1977 : 792). Tout d’abord, la tradition logique traite la modalité comme une propriété des propositions détachées de leur contexte communicatif naturel (Givón, 1995 : 114) ; la définition des modalités en logique évite les références au locuteur, alors que du point de vue linguistique, la référence au locuteur est essentielle (Palmer, 1986 : 16)¹⁰⁵. D’ailleurs, cette ‘subjectivité’ ou prise en compte du locuteur est mise en avant par certains linguistes pour différencier la modalité ÉPISTÉMIQUE de la modalité DÉONTIQUE (Kurylowicz cité par Lyons, 1977 : 792).

D’autre part, ce que nous dit la logique à propos de l’application d’opérateurs modaux sur un énoncé peut parfois sembler en contradiction avec notre intuition de locuteur (Lyons, 1977 : 808), (Chung & Timberlake, 1985 : 242). Ainsi du point de vue de la logique, une assertion (« *statement* ») a plus de ‘force’ si la proposition qu’elle exprime est dans la portée d’un opérateur modal. Mais du point de vue linguistique, cela peut être le contraire (Lyons, 1977 : 808-809), (Frawley, 1992 : 386). Prenons un exemple : si l’on ajoute un opérateur modal de nécessité épistémique (marqueur de certitude, de fort degré de probabilité) à une proposition, cela ne marquera pas une assertion plus forte ou une certitude plus grande de la part du locuteur quant à la réalité des faits exprimés par la proposition. Bien au contraire, l’énoncé sera perçu comme véhiculant un degré de certitude moindre.

Considérons l’énoncé en (1.8a) contenant la proposition exprimant le procès [Michel, partir, pour Paris]. Pour un locuteur français, cet énoncé exprime une plus grande certitude quant au départ de Michel que (1.8b), qui contient un marqueur de « nécessité » épistémique, le morphème ‘doit’.

- (1.8) a. Michel est parti pour Paris
 b. Michel doit être parti pour Paris [*sa voiture n’est plus là*].

Cependant, et malgré ces divergences (référence au locuteur, prédictions contraires), les modalités logiques et linguistiques ont en commun l’utilisation des notions du possible et du nécessaire. De nombreux linguistes utilisent ces deux notions pour définir les modalités. Ainsi la

¹⁰⁵ Palmer (1986 : 16) : « ... the traditional logic has been more concerned with objective modality, which excludes speakers . Modality in language, especially when marked grammatically, seems to be essentially subjective. » Il note cependant plus loin (1986 : 102) que considérer la ‘subjectivité’ comme une caractéristique essentielle de la modalité est problématique : « There are problems with this in the analysis of deontic modality, in that some non-epistemic uses of modal elements seem to have no element of subjectivity ».

modalité DÉONTIQUE est souvent définie comme ayant trait à une nécessité ou une possibilité ‘morale’ (Lyons, 1977 : 823), (Auwera, 1998 : 80)¹⁰⁶, et dans certaines langues indo-européennes, les significations divergentes que revêtent certaines formes modales peuvent s’expliquer en termes de relations entre possibilité et nécessité.

Sans nous attarder davantage sur les liens existant entre les modalités en logique et en linguistique, nous allons maintenant passer en revue les différentes approches de la modalité proposées par les linguistes de la fin du XXe siècle. Nous verrons ainsi qu’au sein même de la discipline des sciences du langage, le consensus est loin d’exister sur ce que recouvre la modalité.

1.3.2. Conceptions linguistiques de la modalité

Le terme [modalité] est saturé d’interprétations qui ressortissent, explicitement ou non, selon les linguistes qui l’utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l’énonciation. (Meunier, 1974 : 8)

Un certain nombre de critères ont été proposés implicitement ou explicitement afin de définir la modalité en linguistique : des critères morphosyntaxiques, sémantiques, pragmatiques.

Certains travaux comme ceux de Lyons (1977), Chung & Timberlake (1985), Frawley (1992) ont une approche sémantique de la modalité. D’autres, comme ceux de Maynard (1993), ou de Sweetser (1990) sont plus résolument tournés vers la pragmatique, tandis que l’approche de Papafragou (2000) se situe à l’interface entre les deux domaines. Certaines présentations de la modalité ou des phénomènes modaux s’inscrivent dans un cadre théorique particulier : le cadre de la grammaire générative par exemple, avec l’ouvrage de Cinque (1999) et le travail plus ancien de Goral (1988), le cadre de la sémantique formelle avec la proposition de Kratzer (1981). Citons encore les travaux fonctionnalistes de Givón (1984), (1995), Dik (1997), Van Valin & LaPolla (1997)¹⁰⁷ qui intègrent la modalité dans un cadre d’analyse de la phrase plus global, et les monographies très complètes de Palmer (1986), Le Querler (1996), Lampert (2000). Nous ne pouvons finir cette énumération sans faire référence aux travaux typologiques traitant de la modalité comme l’ouvrage de Bhat (1999) et l’étude très détaillée sur l’émergence et l’évolution des formes modales dans les langues de Bybee & al (1994).

Dans cette section, nous commencerons par présenter le travail de quelques linguistes ayant une conception restreinte ou une conception très large de la modalité (§ 1.3.2.1). Puis, nous nous

¹⁰⁶ Auwera (1998 : 80) propose un système à quatre ‘modalités’, définies à l’aide de la possibilité et la nécessité : «We propose to use the term ‘modality’ for those semantic domains that involve possibility and necessity as paradigmatic variants, that is, as constituting a paradigm with two possible choices, possibility and necessity. We take this to be the case in just four domains ».

¹⁰⁷ Le chapitre 5 de Lampert (2000 : 107sq.) offre une très bonne présentation des analyses fonctionnalistes de la modalité selon ces trois auteurs.

intéresserons aux travaux proposant une définition plus ‘médiane’ de la notion de modalité (§ 1.3.2.2), lesquels ont généralement en commun un certain nombre de principes définitoires. Par exemple, ces travaux, en intégrant la distinction entre **proposition et modalité** — « *modus* » vs. « *dictum* » —, postulent l’existence de différents types de modalités opérant à différents niveaux de l’énoncé, dont l’un est lié à la **subjectivité** du locuteur. Ils utilisent en général les termes de ‘**épistémique**’ et/ou ‘**déontique**’ (§ 1.3.2.3a) mais avec des sens variés, et on y trouve aussi la distinction entre ‘**modalité**’ et ‘**mode**’ (§ 1.3.2.3b).

1.3.2.1. Domaine d’application de la modalité : entre conceptions étroite et large

1.3.2.1.(a) Une conception restreinte de la modalité

Parmi les linguistes ayant une conception restreinte de la modalité, nous citerons Benveniste (1974), Maynard (1993) et Auwera (1998). Le premier, bien que donnant une définition assez large de la modalité qui a inspiré de nombreux linguistes dont Lyons, réduit le domaine de la modalité en français à l’usage de quelques verbes modaux.

Nous entendons par modalité une assertion complémentaire portant sur l’énoncé d’une relation. [...] La catégorie de la modalité comprend d’abord les deux verbes *pouvoir* et *devoir*. En outre la langue a étendu la fonction modalisante à d’autres verbes dans une partie de leurs emplois. (Benveniste, 1974 : 187-88)

Le second présente une conception ‘pragmatiquement orientée’ (« *pragmatics-oriented concept of modality* ») (Maynard, 1993 : 37) dans la lignée du travail de Coates (1983, 1988¹⁰⁸), et s’intéresse surtout à la modalité « de discours » (« *discourse modality* ») qu’il définit de la façon suivante :

Discourse modality refers to information that does not or only minimally conveys objective propositional message content. Discourse modality conveys the speaker’s subjective emotional, mental or psychological attitude toward the message content, the speech act itself or toward his or her interlocutor. (Maynard, 1993 : 38)

Auwera & Plungian (1998 : 80), reprenant à leur compte le pessimisme de Palmer (1986 : 4)¹⁰⁹ quant à la possibilité d’établir les caractéristiques d’une catégorie de la modalité valable dans une majorité de langues, réduisent le terme de modalité aux quatre catégories suivantes :

(1) « *participant-internal modality* »

possibilité ou nécessité inhérentes à un participant (i.e. capacité ou besoin)

(2) « *participant-external modality* »

¹⁰⁸ Cette dernière référence est citée par Maynard (1993), mais nous n’y avons pas eu accès. Elle ne figure donc pas dans notre bibliographie.

¹⁰⁹ Palmer (1986 : 4) : « The real problem with modality, moreover, is not just that there is great variation in meaning across languages, but that there is no clear basic feature. The notion of ‘prototypicality’ is difficult, if not impossible, to apply. »

possibilité ou nécessité externes, dues aux circonstances, au contexte et non à un participant à l'action.

(2.1) « *deontic modality* » : c'est un cas particulier de la précédente.

possibilité ou nécessité externes, dues à des circonstances contraignantes pour le participant ; cette contrainte pouvant émaner du locuteur ou d'une norme sociale (permission, obligation morale)

(3) « *epistemic modality* »

Jugement du locuteur sur la nécessité, la possibilité, la probabilité de réalité ou de réalisation de l'événement décrit par une proposition.

Ils excluent l'« *evidentiality* »¹¹⁰ ou la 'volition' tout en reconnaissant l'existence d'une relation entre ces catégories et la modalité. Il n'inclut pas non plus ce qu'on appelle traditionnellement les 'modalités de phrase' ou 'modalités d'énonciation' (Le Querler, 1996 : 57), qui correspondent aux différents types de phrase : déclaratif, interrogatif, etc.

1.3.2.1.(b) Une conception large de la modalité

A l'opposé de ces théorisations plus ou moins restreintes de la modalité, il y a des propositions, qui donnant une dimension psychologique à la modalité, en font une notion très large. C'est le cas de la proposition, déjà ancienne mais qui reste une référence en France, de Bally (1942).

Pour celui-ci, toute phrase communique une pensée et la pensée doit être considérée comme la réaction subjective à une représentation objective. C'est à cette réaction subjective que correspond la modalité. Voici la définition qu'il en donne :

[C'est] la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit. (Bally, 1942 : 3)¹¹¹

Cette définition de la modalité comme 'attitude vis-à-vis d'un fait', ou plus exactement comme une '**réaction mentale**', pose le problème de la limite de l'analyse linguistique et de la dérive vers des explications psychologiques comme le souligne Ducrot & al (1995 : 587). C'est dans la lignée de cette conceptualisation holistique, i.e. conception large de la modalité que s'inscrit la vision 'communicative' de la modalité (« *communicative account for modality* ») proposée par Givón (1984), (1995 : 112sq.).

¹¹⁰ Le terme « *evidentiality* » morphologiquement dérivé du mot anglais « *evidence* » signifiant 'moyens de justification' (Dendale & Tasmowski, 1994 : 3), désigne les moyens morphologiques ou lexicaux utilisés par le locuteur pour signaler la provenance de l'information transmise (cf. aussi Guentcheva, 1996 : 13). En l'absence de terme français équivalent qui nous satisfasse, nous utiliserons le terme dans sa forme francisée, à savoir 'évidentialité' à l'instar des auteurs précédemment cités.

¹¹¹ Cité par Meunier (1974 : 9).

Plus récente est la proposition de Sweetser (1990), qui propose d'ajouter une nouvelle catégorie modale à la traditionnelle distinction entre « déontique » (« *root modality* » dans sa terminologie) et « épistémique ». Celle-ci appelée « *speech-act modality* » résulte de l'application de concepts modaux à une situation de discours.

Pour illustrer l'existence de cette troisième catégorie modale, Sweetser donne l'exemple suivant (1990 : 70) en expliquant que dans l'énoncé (1.9a), le morphème « may » ne véhicule pas la modalité épistémique attendue ou 'normale' que l'on trouve dans l'énoncé (1.9b). Elle conclut que la modalité en (1.9a) n'est pas appliquée au contenu propositionnel, ni au domaine de l'attitude du locuteur (domaine épistémique), mais au domaine discursif (« *conversational world* »).

- (1.9) a. He may be a university professor, but he sure is dumb.
Il est peut-être professeur d'université, mais ce qui est sûr, c'est que c'est un idiot.
- b. He may be a university professor, but I doubt it because he is so dumb
Il est peut-être professeur d'université, mais j'en doute parce qu'il est tellement idiot.

Cette proposition de Sweetser, en lien avec la théorie des espaces mentaux de Fauconnier, est remise en cause par Papafragou (2000 : 127).

1.3.2.2. Les conceptions 'médianes' de la modalité : des caractéristiques communes

Nous avons choisi pour illustrer la conception 'médiane' deux études consacrées à la modalité, celle de Le Querler (1996) et celle de Palmer (1986)

La démarche adoptée par Le Querler s'inscrit explicitement « entre la conception restreinte des modalités (la conception logique aristotélicienne) et la conception très large, pour laquelle toute assertion est modalisée » (Le Querler, 1996 : 61). Celle de Palmer (1986 : 15)¹¹² qui propose de restreindre son étude de la notion sémantique de la modalité pour éviter d'avoir à prendre en compte toutes sortes de propositions subordonnées compléments de verbes d'opinion, de perception, etc., peut aussi être considérée comme présentant une vision 'médiane' de la modalité.

Ces deux travaux ont en commun d'une part de distinguer un niveau propositionnel et un niveau de 'modalisation' ou de « modulation » pour reprendre le terme de Halliday (1970)¹¹³, et d'autre part d'intégrer la notion de subjectivité et/ou d'objectivité dans la définition de la modalité

¹¹² Palmer, (1986 : 15) : « The strategy here, therefore, is to treat grammatical main clause modality, in which speakers express opinions and attitudes, as basic, and consider only those complement clauses that are clearly related to them, and indeed, generally report such expressions. »

¹¹³ Cité par Lyons (1977 : 792) et par Meunier (1974 : 11-12). Sur la distinction entre « *modality* » et « *modulation* » proposée par Halliday (1970), se reporter à Lampert (2000 : 116sq.).

proposée. Ils n'englobent cependant pas exactement les mêmes domaines dans leur définition de la modalité.

1.3.2.2.(a) Proposition et modalité

Une des caractéristiques de la modalité que l'on retrouve dans une majorité de travaux aujourd'hui, est la distinction entre le niveau de la proposition et celui de la modalisation de cette proposition par le locuteur, i.e. la distinction entre « *dictum* » et « *modus* » — ou modalité *de re vs. de dicto* — (cf. § 1.3.1.1, p. 34).

Les deux travaux que nous avons choisis pour illustrer la conception 'médiane' de la modalité distinguent eux aussi entre contenu propositionnel et modalité appliquée à ce contenu :

On partira d'une définition de la modalité comme marquant l'attitude de l'énonciateur par rapport à son énoncé. [...] Je proposerai comme définition de la modalité : *expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé*. (Le Querler, 1996 : 61)

Cette stratification de l'énoncé en deux niveaux (minimum), celui de la proposition et celui de la prédication, qui implique par ailleurs l'existence de différents types de modalité, se retrouve aussi dans la proposition de Meunier (1974) et dans les analyses fonctionnalistes de Dik (1997) et de Van Valin & LaPolla (1997).

1.3.2.2.(b) Sur la notion de subjectivité ou le rapport à l'énonciateur dans le domaine modal

La « subjectivité » — ou référence à l'énonciateur —, semble une caractéristique essentielle de la notion de modalité en linguistique, mais elle ne participe pas de manière identique à toutes les théories de la modalité comme nous allons le voir ci-dessous.

Elle apparaît explicitement dans la définition et la classification des modalités chez Le Querler, qui divise la modalité en trois classes, i.e. la modalité « subjective », la modalité « intersubjective » et la modalité « objective », lesquelles sont elles-mêmes divisées en sous-catégories : (1) la catégorie des modalités Subjectives se définit comme « l'expression du rapport entre le sujet énonciateur et le contenu propositionnel » (1996 : 63), et se décompose en modalités Épistémiques (degré de certitude) et modalités Évaluatives (appréciation) ; (2) la catégorie des modalités Intersubjectives se définit comme établissant « un rapport entre le sujet énonciateur et un autre sujet, à propos du contenu propositionnel » (1996 : 63) — les modalités Déontiques (ordre, conseil, permission, obligation...) appartiennent à cette classe ; (3) la catégorie des modalités Objectives se définit comme ne dépendant ni du jugement, ni de l'appréciation du locuteur, et comme mettant en relation le contenu propositionnel de l'énoncé avec une autre proposition. En d'autres

termes, il s'agit des modalités « implicatives »¹¹⁴ qu'illustrent les énoncés suivants (Le Querler, 1996 : 66) :

- (1.10) a. Pour grandir, il faut manger
b. Si tu bouges, tu es un homme mort

Le terme de 'subjectivité' apparaît aussi dans la définition de la modalité chez Palmer (1986). Il ajoute que traditionnellement la logique s'est toujours occupée de modalité « objective » (celle qui exclut le locuteur), tandis que la linguistique a essentiellement mis en avant une conception de la modalité comme étant « subjective » (1986 : 16-17). Voici la définition qu'il propose :

Modality in language is, then, concerned with subjective characteristics of an utterance, and it could even be further argued that subjectivity is an essential criterion for modality. Modality could, that is to say, be defined as the grammaticalization of the speakers' (subjective) attitudes and opinions. (Palmer, 1986 : 16)

Il reconnaît cependant que cette définition pose problème, certains énoncés ne pouvant être clairement analysés comme marqués par la 'subjectivité' du locuteur, d'autres étant ambigus. Ainsi l'énoncé « *You must leave at once* » peut-il être interprété comme exprimant, soit une injonction du locuteur, soit une nécessité (objective) à faire l'action de partir.

Par ailleurs, certains auteurs ont appliqué les termes de 'subjective' et 'objective' aux modalités mais avec des sens différents (Lyons 1977, Dik 1997, Le Querler 1996).

Lyons (1977 : 797, 793) par exemple divise la modalité Epistémique en deux sous-catégories : objective et subjective. La première fait référence à une possibilité (ou une nécessité) inférée à partir des connaissances du locuteur et de la situation et présentée comme une possibilité objective, voire quantifiable (Lyons 1977 : 798). La seconde fait référence au sentiment du locuteur quant à la probabilité (ou à la nécessité) de ce qui est dit par la proposition (1977 : 797, 800)¹¹⁵. Cependant Lyons lui-même reconnaît que si on se réfère à la langue parlée tous les jours et non à des considérations sémantico-logiques, il est difficile d'établir clairement la distinction entre ces deux types de modalité (1977 : 797).

Dik (1997) distingue plusieurs types de modalité que nous allons très brièvement énumérer, une présentation plus détaillée de la modalité dans le cadre de la Grammaire Fonctionnelle (FG) étant proposée en § 1.3.3.2 (p. 61). La modalité « Inhérente » définit les relations entre un participant et le procès (« *State of Affair* ») dans lequel il est impliqué. Il s'agit d'une modalité interne au contenu propositionnel. La modalité « Objective » exprime l'évaluation du locuteur quant à la probabilité du

¹¹⁴ Ces modalités Implicatives, inspirées de l'implication logique, recouvrent un large domaine : expression de la condition, du but, de la conséquence (Le Querler, 1996 : 56) et peuvent être marquées par une proposition subordonnée circonstancielle, un syntagme prépositionnel.

¹¹⁵ Maynard (1993 : 34) cite une définition plus explicite de Lyons (1981 : 237) : « ...subjective epistemic modality is nothing other than this : the locutionary agent's qualification of his epistemic commitment. »

procès — « *the speaker's evaluation of the likelihood of occurrence (the 'actuality') of the SoA.* », (1997/1 : 242) —, et se divise en modalités Épistémique et Déontique. Il s'agit de modalités externes au contenu propositionnel. Un troisième type de modalité, la modalité « subjective », permet au locuteur d'exprimer son engagement, sa responsabilité vis-à-vis du contenu de la proposition, voire sa certitude quant à la véracité de cette dernière — « *the speaker may take personal responsibility for the content of the proposition, and signals how certain he is about its truth* ») (1997 : 242). Quant à la modalité « évidentielle » (*evidential*), elle exprime la source ayant permis d'asserter la proposition : inférence, ouï-dire, citation, etc.

De l'utilisation des termes 'objective' et 'subjective' chez Lyons et Dik, nous retiendrons que les termes correspondent selon leurs auteurs, à des catégories superordonnées (hyperonymes) ou à des sous-catégories (hyponymes). D'autre part, ces mêmes deux termes utilisés comme hyperonymes par Dik mais aussi Le Querler, ne recouvrent pas les mêmes sous-catégories. Ainsi l'« épistémique » appartient à la catégorie modale « objective » chez Dik (1997), mais à la catégorie modale « subjective » chez Le Querler (1996).

Ceci est résumé dans le Tableau (7) suivant.

Tableau (7) : Modalités objective et subjective chez Lyons (1977), Dik (1997) et Le Querler (1996)

Auteur	Hyperonyme	Hyponyme
Lyons (1977)	mod. épistémique	> objective > subjective
	mod. déontique	
Dik (1997)	mod. inhérente	
	mod. objective (réalité du procès)	> épistémique > déontique
	mod. subjective	
	mod. « <i>evidential</i> »	
Le Querler (1996)	mod. subjective	> épistémique > évaluative
	mod. intersubjective	> déontique
	mod. objective	(implicatives)

1.3.2.3. Terminologie : épistémique et déontique, mode et modalité

Après avoir passé en revue différentes approches du concept de modalité, et avant de passer à l'expression de la modalité dans les langues, il nous semble important de nous attarder quelques instants sur la terminologie, celle-ci ne faisant pas l'unanimité, à l'instar des termes comme 'épistémique' et de 'déontique'. Nous examinerons donc dans un premier temps ce que recouvrent ces deux termes, et traiterons ensuite de la différence de sens généralement admise entre les termes 'mode' et 'modalité'.

1.3.2.3.(a) Les notions d'épistémique et de déontique

• Épistémique

Epistemic modality is a handy cover term for the way that language denotes and encodes the following concepts, among others : possibility, necessity, inference, belief, report, hearsay, conclusion, deduction, opinion, commitment, speculation, quotation, doubt, evidence, and certainty. (Frawley, 1992 : 407)

Une certaine confusion règne autour du terme 'épistémique' comme le note Frawley (1992), le terme recouvrant selon les auteurs une ou plusieurs des notions suivantes :

(1) le degré de probabilité ou jugement sur la probabilité de la réalisation de l'événement décrit par le contenu propositionnel (Le Querler, 1996 : 71)¹¹⁶,

(2) l'évaluation de la factualité (« *actuality* ») du procès (Chung & Timberlake, 1985 :241)¹¹⁷, (Frawley, 1992 : 406-407)¹¹⁸,

(3) la source de l'information qui permet au locuteur de s'exprimer quant au contenu propositionnel qu'il énonce (évidentialité) (Palmer, 1986 : 66sq.),

(4) l'évaluation du locuteur sur le contenu propositionnel, (Lyons, 1977 : 452),

(5) un jugement sur la valeur de vérité de la proposition (« *commitment to the truth of the proposition being expressed* ») (Palmer, 1986 : 51), (Lee Hyo Sang, 1991 : 62),

(6) l'état de connaissance du locuteur vis à vis du procès énoncé, (« *State of knowledge* »), (Palmer, 1986 : 48), (Lee Hyo Sang, 1991 : 64) qui renvoie à la catégorie du « *mirative* » de DeLancey (1997) ou à la distinction entre « *prepared mind* » et « *unprepared mind* » chez Slobin & Aksu (1982 : 197-198).

Par exemple, les modalités « épistémiques » concernent la proposition entière (« *has scope over the whole proposition* ») chez Auwera (1998 : 81-82), c'est-à-dire l'expression du jugement du locuteur sur la nécessité, la possibilité, la probabilité de réalité ou de réalisation de l'événement décrit par la proposition (cf. § 1.3.2.1a, p. 38). Chez Le Querler, en revanche, le terme ne recouvre que la notion modale de probabilité (cf. citation note de bas de page précédente), tandis que chez Palmer (1986) il comprend la majorité des notions modales présentées ci-dessus.

¹¹⁶ Le Querler (1996 : 71) : « Par la modalité épistémique, le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme. Le degré de certitude peut aller de la certitude absolue à l'incertitude totale en passant par tous les stades intermédiaires ». Rappelons que Le Querler considère la modalité ÉPISTÉMIQUE comme une sous-catégorie des modalités « subjectives » (cf. § 1.3.2.2b, 41).

¹¹⁷ Chez Chung & Timberlake (1985 :241), la modalité Epistémique est l'un des deux paramètres modaux permettant au locuteur de se prononcer sur la factualité (« *actuality* ») ou plus exactement la 'non-factualité' de l'événement.. Elle est définie ainsi : « The epistemic mode characterizes the event with respect to the actual world and its possible alternatives. [...] Two sub-types of epistemic mode are often distinguished : necessity (the event belongs to alternative worlds) and possibility (the event belongs to at least one alternative world). » (1985 : 242)

¹¹⁸ Frawley (1992 : 406-407) : « This is epistemic modality : the structural and semantic resources available to a speaker to express judgment of the factual status [souligné par nous] and likelihood of a state of affairs. »

... the term ‘epistemic’ should apply not simply to modal systems that basically involve the notions of possibility and necessity, but to any modal system that indicates the degree of commitment by the speaker to what he says. In particular it should include evidentials such as ‘hearsay’ or ‘report’ (the Quotative) or the evidence of the senses. The Declarative, moreover, can be regarded as the unmarked member of an epistemic system. (Palmer, 1986 : 51)

Pour notre part, nous réserverons le terme de ‘épistémique’ aux modalités qui traitent du degré de probabilité de réalisation de l’événement, ces modalités ÉPISTÉMIQUES formant une sous-catégorie de nos modalités de niveau (C), au même titre que les modalités traitant de la factualité (« *actuality* ») du procès ou de sa non-réalisation (POLARITÉ) (cf. *notre définition des modalités de niveau (C) en § 1.3.4.3, p. 70*).

• Déontique

Bien que l’on puisse de manière générale, définir la modalité « déontique » comme : « *concerned with the necessity or possibility of acts performed by morally responsible agents* » (Lyons, 1977 : 823) — cf. aussi la définition de Chung & Timberlake (1985)¹¹⁹ —, elle n’occupe cependant pas la même place dans les différentes théories et recouvre, selon les auteurs, des notions relativement variées.

Deontic modality covers a variety of notions that share the features of obligation and permission. [...] In one form or another, deontic modality is related to all the following : orders, rights, willing, duty, exhortation, permission, requirements, and event ability. (Frawley, 1992 : 419)

Ainsi, Auwera (1998 : 80) considère la modalité « déontique » comme un cas particulier des modalités externes au participant « *participant-external modality* » (cf. § 1.3.2.1a, p. 38). Palmer (1986) en revanche, avoue utiliser la notion de modalité « déontique » avec un sens très large, laquelle comprend les modalités « directives » par lesquelles le locuteur incite son interlocuteur à faire une action (« *where we try to get our hearers to do things [...] initiating a action* »), les modalités « commissives » (« *where we commit ourselves to do something* »), mais aussi les modalités « volitives » et « évaluatives » toutes deux exprimant les sentiments et comportements de peur, d’espoir, de souhait, de regret, etc. du locuteur (1986 : 115-120). Sont encore compris dans les modalités « déontiques » les « impératifs » considérés comme les membres non-marqués d’un système déontique (« *the unmarked member of the deontic system, or rather of the Directive sub-system* » (1986 : 108)).

En d’autres termes, l’unanimité est loin d’être faite concernant ce terme. Nous l’utiliserons cependant pour faire référence aux modalités de niveau (B) (cf. 1.3.4.2, p. 69) définies comme l’expression de l’obligation, de la possibilité, de la permission.

¹¹⁹ Chung & Timberlake (1985 : 246-47) : « The deontic mode often includes a source of obligation / permission (for example the speaker). But an event can also be imposed without any named or understood source. »

1.3.2.3.(b) La différence entre mode et modalité

Même si les termes de ‘mode’ et ‘modalité’ sont souvent interchangeables, — « [they] *are often used interchangeably, though some linguists make distinction among these terms* » (Payne, 1997 : 244) —, aujourd’hui un certain consensus semble émerger. Pour une majorité de linguistes, les termes sont à distinguer car ils renvoient à des domaines différents ; la **modalité** est une notion sémantique, le **mode** (« *mood* ») l’expression ou la grammaticalisation de cette notion dans une langue — cf. (Benveniste, 1974 : 188), (Lyons, 1977 : 452, 848), (Bybee, 1985 : 169), (Palmer, 1986 : 7, 21)¹²⁰, (Frawley, 1992 : 386-87) (Bybee & al, 1994 : 181¹²¹), (Bybee & Fleischman, 1995 : 2), (Le Querler, 1996 : 15, 17), (Payne, 1997 : 244).

Modality is a semantic phenomenon : it is the content of an expression that reflects the speaker’s attitude or state of knowledge about a proposition.

Mood is a grammatical phenomenon, usually the inflectional expression of a subset of modal denotations. [...] Mood is a morphosyntactic device that may overlap with or denote modality, but nonetheless is distinct fom modality. (Frawley, 1992 : 386-87)

Cette distinction entre catégories notionnelles (sémantiques) et catégories grammaticales (morphosyntaxiques), qui s'apparente à celle qui existe entre catégorie universelle vs. catégorie spécifique (à un langage), est essentielle pour l’étude comparative des systèmes linguistiques, comme noté par Dahl (1985), Palmer (1986), Bybee et al (1994).

...units that we should compare across language are not features of a componential analysis (...) but the semantic content of each gram, which may be thought of as focal points in conceptual space. For us, grams do not derive their meaning from the oppositions they enter into in a language [...] Thus, it is the semantic substance of grams that we wish to compare across languages. (Bybee et al, 1994 : 45-46)

Cependant, d’autres interprétations des termes de ‘mode’ et ‘modalité’ se trouvent dans la littérature — cf. Chung & Timberlake (1985), Bybee (1985), Wilmet (1995 : 97), Cinque (1999).

Chez Bybee (1985) par exemple, le terme de ‘mode’ (« *mood* ») en plus d’indiquer des modalités grammaticalisées¹²², est utilisé pour faire référence aux modalités *de dicto*. En effet, elle remarque que dans la majorité des langues étudiées, les modalités internes à la proposition, ou modalités *de re* (« *agent-oriented* » selon sa terminologie) n’apparaissent que très rarement (et dans des cas précis) comme marqueurs flexionnels ; tandis que les modalités externes au contenu propositionnel ou modalités *de dicto*, qui expriment le rôle que le locuteur veut donner à cette proposition dans le discours, ont très souvent la forme d’une flexion sur le verbe (1985 : 166).

¹²⁰ Palmer (1986 : 21) : « The term ‘mood’ is traditionally restricted to a category expressed in verbal morphology. It is formally a morphosyntactic category of the verb like tense and aspect. [...] Yet Modality is not expressed in all languages within the verbal morphology. »

¹²¹ Bybee & al (1994 : 181) : « Modality is the conceptual domain, and mood is its inflectional expression. »

¹²² Bybee (1985 : 169) : « *Modality* designated a conceptual domain which may take various types of linguistic expression, while *mood* designates the inflectional expression of a subdivision of this semantic domain. »

Halliday (1970) (cité par Lyons, 1977 : 848) utilise, quant à lui, le terme de ‘mode’ (« *mood* ») pour faire référence à la force illocutoire ou au rôle communicatif du locuteur, et le terme de ‘modalité’ pour l’expression de la possibilité et de la nécessité.

Quant à Cinque (1999), il oppose des modes (« *moods* ») à des modaux (« *modals* ») sur la base de critères morphosyntaxiques ; ainsi les modes sont exprimés dans la morphologie verbale (« *expressed in verbal morphology* »), et les modaux sont des mots indépendants (« *typically independent words (verb, auxiliaries, or particles)* ») (1999 : 78). Mais il ne parle pas de modalité, et n’oppose pas la notion aux catégories grammaticales.

Dans le cadre de notre travail, nous reprenons à notre compte la distinction traditionnellement admise entre mode et modalité, et nous définissons les deux termes de la façon suivante.

La modalité désigne un domaine sémantique, qui s’exprime à travers les langues avec des procédés variés.

Le mode est une catégorie grammaticale, le plus souvent liée à une langue particulière, et véhiculant un certain type de modalité, i.e. de notion modale.

1.3.2.4. L’expression de la modalité dans les langues

Avant de refermer cette section sur les conceptions linguistiques de la modalité, nous souhaitons donner un aperçu des formes que peut prendre la modalité dans les langues .

Modality is expressed in language in a variety of ways : morphological, lexical, syntatic, or via intonation. These are not mutually exclusive. (Bybee & Fleischman, 1995 : 2)

La modalité, catégorie notionnelle au même titre que la temporalité ou le nombre, est marquée diversement dans les langues (Palmer, 1986 : 33), (Bybee & Fleischman, 1995 : 2), (Le Querler 1996 : 62¹²³). Certaines langues privilégient des **procédés lexicaux** comme des adverbes (*cf. exemples (1.11-12)*), des verbes ou des auxiliaires (*cf. exemples (1.13-15)*), tandis que d’autres utiliseront en priorité des **procédés morphologiques** comme la flexion ou les particules dans les langues analytiques (*cf. exemples (1.16-20)*).

(1.11) Quelqu’un l’avait sans doute ramassé, puisqu’il ne le retrouvait pas.

[français]

(1.12) gcig.byas.na yag.po yong gi.red
peut-être (ADV) bien (de)venir futur.3P.ass
Peut-être que ça sera bien.

[tibétain]

¹²³ Le Querler (1996 : 62) : « Les marqueurs de la modalité sont très divers et peuvent se combiner entre eux. Ils peuvent être ‘intonatifs [...], morphologiques [...], lexicaux [...], syntaxiques [...]’. Le même type de modalité peut être véhiculé par des marqueurs très différents les uns des autres. »

L'utilisation de **verbes auxiliaires** (ou verbes modaux) pour exprimer des notions modales est caractéristique des langues indo-européennes (Palmer, 1986 : 38). Elles ne sont cependant pas les seules à utiliser ce procédé. Le lao (1.14) et le birman (1.15) utilisent aussi des auxiliaires modaux.

(1.13) Tu as de la chance ! On peut voir la tour Eiffel de ta chambre. [français]

(1.14) laaw² vaw⁴ phaa²saa³ laaw² daj⁴ [lao]
 3 parler langue Lao AUX:pouvoir
*Il (elle) peut parler lao.*¹²⁴

Le morphème /daj⁴/ de l'exemple (1.14), a pour sens premier ou lexical « obtenir » (« *come to have, acquire* ») ; il s'est grammaticalisé (entre autres fonctions)¹²⁵ en auxiliaire modal marquant la capacité (Enfield, 2003 : 77, 101).

(1.15) ဒါပေမဲ့ ၊ သမိုင်းကြောင်းကို ကျွန်တော် ပြောမပြနိုင်ပါဘူး ။ [birman : A1/14]
dapeme' θə'maiN-`CɔN Ko cəŋɔ
 mais histoire-ligne OBJ 1SG (H.P)
`pyɔ mə pya' naiN Pa `Phu
 dire NEG montrer AUX:capac PV:POL. PVF:NEG
Mais je ne peux pas vous en faire l'historique.

Dans l'exemple birman ci-dessus, l'auxiliaire နို /naiN/ marque la capacité de l'agent de la proposition ; en tant que verbe plein, il signifie « vaincre » (*cf.* § 4.2.1.1, p. 294 sur ce morphème).

Venons-en à la **flexion** ; Bybee (1985 : 28) note que la modalité est la catégorie la plus représentée parmi les catégories flexionnelles marquées sur le verbe dans l'échantillon de cinquante langues qu'elle a étudiées. Ce qu'illustre la large présence de la flexion verbale indiquant la modalité « IRRÉALIS¹²⁶ », c'est-à-dire la 'non-factualité' de l'événement (modalité « subjunctive » dans la terminologie traditionnelle) dans les langues indo-européennes (Palmer, 1986 : 126)¹²⁷, (Bybee & al, 1994 : 212 sq.).

¹²⁴ Exemple emprunté à Enfield (2003 : 102).
¹²⁵ Enfield (2003 : 76sq.) a un chapitre entier consacré à la polyfonctionnalité du morphème /daj⁴/, qui outre la valeur modale de capacité, véhicule aussi une valeur aspectuelle résultative (p. 99).
¹²⁶ Sur la notion d'IRRÉALIS, voir la note de bas de page 140, p. 56 .
¹²⁷ Palmer (1986 : 41-43) donne de nombreux exemples — dont celui qui est présenté en (1.16) — en latin et en grec, illustrant les différentes valeurs modales que peuvent prendre les formes « subjunctives » dans ces langues.

- (1.16) sed maneam etiam, opior [latin]
 mais rester.1SG.PRES.SUBJ. encore je pense
*Mais, je devrais rester encore, je pense*¹²⁸.

En (1.17), le morphème turc /miş/ suffixé à la racine verbale déjà fléchie pour le temps, véhicule une modalité évidentielle de ouïe-dire (« *hearsay* ») (Slobin & Aksu, 1982 : 193).

- (1.17) yağmur yağ- acak-mış [turc]
 pluie pleuvoir-FUT.-EVID
*[Il est dit qu'] il va pleuvoir.*¹²⁹

Les **particules** exprimant la modalité peuvent être associées au verbe comme dans l'exemple birman en (1.18), à la phrase entière comme dans l'énoncé japonais (1.19), et parfois à d'autres éléments de la phrase comme en Jacalteco (1.20), conférant alors une valeur incertaine, une valeur de non-référentialité à l'élément marqué.

- (1.18) ... မေးခွန်းတွေကိုလဲ မင်း သိထားရလိမ့်မယ် ။ [birman : B4/16]
 `me-`KhwaN-Twe Ko `ε
 questionner-discours-PLUR OBJ aussi
 `miN θí `tha ya' |εiN' mε
 2SG(fam) connaître AUX:résult. AUX:'GET' PV:prob. PVF:IR.ass
Tu devrais connaître [et retenir] aussi les questions [que...].

- (1.19) a. kore wa hon desu yo [japonais]
 livre-TOP ceci est PV(mod.)
[Je vous dis que] ceci est un livre.

- b. kore wa hon desu ne [japonais]
 livre-TOP ceci est PV(mod.)
*[J'espère que vous êtes d'accord que] ceci est un livre.*¹³⁰

- (1.20) a. c'ul-uj ab chu cu cañalwi matzet xjicanil-oj yin [jacalteco]
 bien-IRR EXH faire nous danser rien nous.obtenir-IR dans
Même si nous dansons bien, cela ne nous rapporte rien.
[Even if we dance well, we do not get anything out of it.]

¹²⁸ Exemple emprunté à Palmer (1986 : 41).

¹²⁹ Slobin & Aksu donnent à propos de cet exemple l'explication suivante : « Thus [the sentence] is both grammatical and appropriate in predicting rain on the basis of hearsay, such as a weather forecast ('it is reported that it will be rain'). Here the use of -miş particle indicates the grounds for the speech act — namely that the speaker is saying what he heard. »

¹³⁰ Exemple cité dans Palmer (1986 : 45) d'après Kuno (1973).

- b. x' oc heb ix say-a' hun-uj munlabal [jalcaltéc]
ASP-commencer PLUR femme chercher-FUT un-IR pot
*La femme commença à chercher un pot.*¹³¹

En (1.20b), le marqueur d'irréalité /uj/ donne une interprétation non-référencielle, au pot. Il peut s'agir de n'importe quel pot.

La **syntaxe** permet aussi de marquer certaines modalités ; ainsi les structures syntaxiques particulières du birman ou du tibétain illustrées en (1.21) et (1.22) marquent le degré de probabilité de réalisation du procès décrit, tout comme l'exemple français en (1.23) qui est construit avec une proposition subordonnée.

- (1.21) a. rgyal kha thob kyang thob [tibétain littéraire]
victoire obtenir PTC obtenir
*(Il) obtiendra certainement la victoire.*¹³²

- (1.22) a. စား ကို စား မယ် ။ [birman : C]
'sa **Ko** 'sa me
manger **PTC** manger PVF:IR.ass
(Je) mangerai [c'est sûr]

- b. စား ကောင်း စား မယ် ။ [birman : C]
'sa **KoN** 'sa me
manger **PTC** manger PVF:IR.ass
(Je) mangerai [probablement]

- (1.23) a. Il est probable [qu'ils viendront] [français]
prop.princ. prop. subord.



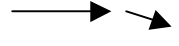
Il nous semble intéressant de noter qu'un certain nombre d'auteurs réserve une place particulière dans leurs études à l'expression de la modalité dans des structures subordonnées (Palmer, 1986 : 126sq., 172sq.), (Bybee & al, 1994 : 212sq.), (Le Querler, 1996 : 95sq.). Palmer note ainsi que contrairement aux formes modales apparaissant dans les propositions principales, celles qui apparaissent dans les propositions subordonnées n'indiquent en général pas l'opinion du locuteur, mais plutôt l'opinion du sujet (agent) de la proposition principale (1986 : 126). Le Querler parle aussi de modalités « objectives » (ou « implicatives ») « indépendantes de la volonté, du jugement ou de l'appréciation du locuteur » (1996 : 107).

¹³¹ Exemples cités dans Palmer (1986 : 44-45 et 207) d'après Craig (1977).

¹³² Exemple tiré du « Clair Miroir » de Gyurme (1992 : 56).

Parmi les procédés utilisés pour exprimer des modalités dans les langues, nous n’oublions pas un quatrième type de marqueur, i.e. **l’intonation**. Il est de grande importance dans l’expression des modalités exprimant une relation entre le locuteur et un interlocuteur à propos du contenu propositionnel (cf. *exemple (1.24)*), c’est-à-dire l’expression des modalités dites ‘de phrase’ (cf. § 1.3.4.5, p. 75 pour la définition de ces modalités). L’intonation peut aussi jouer un rôle dans l’interprétation de certains marqueurs lexicaux (1.25).

L’exemple (1.24) peut selon l’intonation être interprété comme un ordre (intonation descendante) ou comme une question (intonation montante), voire une permission.

- (1.24) a. Tu viens ici [tout de suite !] [français]
 (ordre)
- b. Tu viens ici ? [ou bien tu vas chez Paul ?]
 (question)
- c. Tu viens ici [quand tu veux]
 (permission)

Dans l’exemple (1.25a), le verbe modal « pouvoir » peut recevoir plusieurs interprétations, i.e. ; la permission, la capacité (physique), ou la probabilité. Mais la même phrase avec une intonation interrogative (cf. *exemple (1.25b)*) force l’interprétation « déontique » (permission, capacité) et bloque l’interprétation « épistémique » de probabilité ou possibilité de réalisation de l’événement décrit (Le Querler, 1996 : 82).

- (1.25) a. Il peut venir. [français]
 (permission) ou (probabilité)
- b. Il peut venir ? [intonation montante => interrogation]
 (permission), (*probabilité)

Ces différents types de marqueurs ne sont bien sûr **pas exclusifs** les uns des autres, et il n’est pas rare dans un énoncé d’avoir plusieurs éléments marquant une même modalité (1.26) ou des modalités différentes (1.27-28). Ainsi dans l’exemple (1.26), le doute du locuteur quant à la réalisation du contenu propositionnel [candidat des verts - recueillir - nombre de voix suffisant] est exprimé par deux marqueurs de type différent, i.e. lexical et morphologique. Dans les exemples (1.27) et (1.28), les deux marqueurs ne véhiculent pas la même modalité.

- (1.26) Le candidat des verts pourrait peut-être recueillir un nombre de voix suffisant.
 MRQ-morpho. MRQ lexical [français]

(1.27) a. Je suis certain qu'il peut faire ça pour toi. [français]
 mod:PROBABIL. mod:CAPACITE

b. gcig.byas.na kho yong thub gi.ma.red [tibétain]
 peut-être (ADV) 3SG venir pouvoir.PRS. futur.NEG.3P.ass
 mod:PROBABIL. mod:CAPACITE

*Il ne pourra peut-être pas venir.
 (Si ça se trouve, il ne pourra pas venir.)*

(1.28) pfohi thi-ti le [mao naga]
 3SG mourir-certitude IRREALIS
 mod: PROBABIL mod:ACTUALITE de l'événement

Il va mourir, c'est sûr.¹³³

Notons pour finir qu'une même modalité peut être véhiculée par des marqueurs différents dans une même langue, comme le note Le Querler (1996 : 62) à propos de la modalité « intersubjective » de l'ordre qui indique un rapport entre un locuteur et son interlocuteur à propos du contenu propositionnel. Les énoncés en (1.29) montrent des marqueurs (lexicaux, morphologiques) et des structures (syntaxiques) exprimant le même type de modalité, à savoir l'injonction.

Il faut cependant préciser que toutes ces phrases ne sont pas équivalentes : elles sont liées à des contextes sociaux et discursifs différents ; certaines d'entre elles véhiculent des modalités autres que la modalité « intersubjective » de l'ordre comme en (1.29d) où l'expression « à mon avis » marque le point de vue du locuteur (modalité « subjective » dans la terminologie de Le Querler) ; d'autres encore montrent des caractéristiques morphologiques ne correspondant pas au type de modalité véhiculée. La phrase (1.29c) par exemple, est interrogative dans sa forme et dans sa structure. Mais elle n'est pas utilisée pour une demande d'information — et une réponse par oui ou par non serait mal-venue —, mais pour une demande d'action ; elle est employée pour véhiculer la modalité « intersubjective » de l'ordre.

Ce dernier exemple pose la question des énoncés performatifs implicites¹³⁴ et des actes illocutoires (cf. § 1.3.4.5e, p. 79).

¹³³ Exemple cité par Bhat (1999 : 70) d'après Ghiridhar (1994).

¹³⁴ Kerbrat-Orrechioni (2001 : 9) donne la définition suivante d'un énoncé performatif : « Un énoncé performatif est un énoncé qui, sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise » et précise qu'à côté des performatifs purs comme 'Je te promets de venir', il existe des quasi-performatifs (2001 : 11) et des performatifs implicites.

Les premiers, les quasi-performatifs, malgré l'absence ou la formulation sous une autre forme du terme généralement utilisé pour désigner l'acte réalisé par l'énoncé, accomplissent bien cet acte. Par exemple l'énoncé 'Je propose d'appeler ceci un chat' « effectue ici, performativement [...] un acte d'appellation' ou de 'baptême' plus qu'un acte de 'proposition » (2001 : 11). Quant aux seconds (les performatifs implicites), ce sont « tous les énoncés dotés d'une force illocutoire » (2001 : 12) même si celle-ci n'est pas explicitement marquée. L'énoncé performatif 'Je t'ordonne de fermer la porte' a la même force illocutoire que l'énoncé performatif implicite 'Ferme la porte'.

- (1.29) a. Ferme la fenêtre
 b. Je voudrais que tu fermes la fenêtre.
 c. Peux-tu fermer la fenêtre ?
 d. A mon avis, tu devrais sortir [et plus vite que ça !]

Notre présentation de l’expression de la modalité dans les langues s’achève ici. Nous allons examiner maintenant deux approches de la modalité qui nous ont semblé pertinentes et utiles pour l’analyse de la modalité en birman, à savoir celle de Frawley (1992) et celle de Dik (1997).

1.3.3. Théories qui prennent en compte la négation (et des modalités évaluatives)

Le birman a la particularité d’avoir en distribution complémentaire le morphème de la négation et des morphèmes modaux indiquant (entre autres) la factualité (« *actuality* ») — ou « *status* » dans la terminologie de Foley (1986)¹³⁵, Van Valin & LaPolla (1997) — de la proposition comme le montrent les énoncés en (1.30) (cf. § 3.3.2.2, p. 239 sur les PVF pour plus de détails).

- (1.30) a. မြွေအရေခွံ အိတ် ဝယ် တယ် ။ [A2/36]
 mywe-`ʔɛye`KhwaN ʔɛiʔ wɛ Tɛ
 serpent-peau (d’animal) sac acheter PVF:R.ass
 Elle a acheté un sac ‘peau de serpent’. (sac plastique écaillé)

- b. မြွေအရေခွံ အိတ် မ ဝယ် ဘူး ။ [C]
 mywe-`ʔɛye`KhwaN ʔɛiʔ mɐ wɛ `Phu
 serpent-peau (d’animal) sac NEG acheter PVF:NEG
 Elle n’a pas acheté de sac ‘peau de serpent’.
 (ou Elle n’achètera pas de sac ‘peau de serpent’.)

Autre caractéristique du birman, c’est une langue qui se plaît à marquer explicitement (voire grammaticalement) l’évaluation du locuteur quant au contenu de la proposition qu’il énonce. Dans l’exemple (1.31), la particule verbale (PV) /ʃa/ exprime la compassion du locuteur à propos de ce qu’il dit. En (1.32), le verbe /θiN/ qui signifie « être convenable » en tant que verbe plein, véhicule quand il est employé comme auxiliaire, la modalité évaluative de jugement (moral) fait par le locuteur.

¹³⁵ Foley (1986 : 158) : « Status expresses the actuality of the event, whether it has been realized or not. The basic distinction here is a binary one, realis versus irrealis, but few languages express it in just this way. » Il est intéressant de noter que dans Van Valin & LaPolla (1997 : 41), la catégorie « *satus* » est constituée de « *epistemic modality, together with external negation and categories like realis and irrealis* ». [souligné par nous]

(1.31) သူ ဘတ်(စ်)ကားပေါ်က လိမ့်ကျပြီး သေသွားရှာတယ် ။ [C]
 θu bas-`Ka pɔ Ka' leiN' ca' `pyi
 3SG bus-voiture sur S. rouler tomber SUB

θe `θwa ʃa Tε
 mourir AUX:parf. PV:empat. PVF:R.ass

Après être tombé du bus, il est mort [le pauvre] !

(1.32) သူ ဒီလို မပြောသင့်ဘူး ။ [D]
 θu di lo mə `pyɔ θiN' `Phu
 3SG DEM comme NEG dire AUX:néces.éval. PVF:NEG

Il n'aurait pas du te parler ainsi!

Au vu de ces deux caractéristiques du birman, il nous a paru nécessaire de chercher un cadre théorique permettant d'une part d'établir un lien entre négation et modalité, et d'autre part d'intégrer la dimension évaluative ou axiologique dans la définition de nos catégories modales.

Deux approches nous ont séduite. La première proposée par Frawley (1992) sera présentée en § 1.3.3.1. L'auteur s'inspire des travaux de Chung & Timberlake (1985) et de Givón (1984) pour définir la notion sémantique de modalité. La seconde approche que nous avons retenue est celle de Dik (1997), qui propose une conception de la modalité hiérarchisée selon le modèle de la Grammaire Fonctionnelle (FG). Nous examinerons sa proposition en § 1.3.3.2, avant de proposer notre modèle, inspiré du travail de ces deux auteurs (§ 1.3.4).

1.3.3.1. Conception de la modalité chez Frawley (1992)

1.3.3.1.(a) Le domaine de la modalité

Pour Frawley, la modalité se définit comme le domaine sémantique concernant le statut des procès du point de vue de leur réalisation, de leur factualité (« *actuality* »), de leur validité (« *validity* »), de la vraisemblance (« *believability* ») de ce qu'ils expriment (1992 : 385)¹³⁶. Il note toutefois que ce qui est appelé modalité dans la littérature peut couvrir un plus large éventail de notions¹³⁷.

Grammaticalement parlant, la modalité apparaît plutôt associée à la phrase dans son ensemble qu'à ses constituants et évoque « *not only objective measures of factual status, but also subjective attitudes and orientation toward the content of an expression by its utterer* » (1992 : 385). Cette caractérisation de la modalité semble exclure les modalités de désir, de capacité qui concernent les

¹³⁶ Frawley (1992 : 385) : « Modality concerns the *factual status* of information ; it signals the relative *actuality, validity, or believability* of the content of the expression. »

¹³⁷ Voir la citation de Frawley en note de bas de page 97, page 34.

participants de l'action décrite par la proposition (i.e. modalité *de re*) du domaine modal et que nous définirons comme modalités de niveau (A) (« ± potentialité Inhérente ») (cf. § 1.3.4.1, p. 69)

La principale information notée par la modalité d'après Frawley (1992 : 387) est l'opposition entre mondes réels et non-réels, qui correspond du point de vue de la morphosyntaxe à l'opposition entre « réélis » et « irréalés ». Cette idée a été proposée en premier lieu par Chung & Timberlake (1985), qui se réfèrent à Fauconnier (1984)¹³⁸.

[Mood] characterizes the actuality of an event by comparing the event world(s) to a reference world, termed the actual world. An event can simply be actual (more precisely, the event world is identical to the actual world ; an event can be hypothetically possible the event world is not identical to the actual world). (Chung & timberlake, 1985 : 241)

1.3.3.1.(b) La modalité comme système déictique

Mais Frawley va plus loin. Caractériser la factualité (« *actuality* ») d'un événement en termes de situations alternatives, de mondes possibles ou nécessaires n'est pas suffisant.

Gardant l'idée de base qu'il y a chez Chung & Timberlake (1985), à savoir la mise en relation des mondes actualisés et possibles, Frawley fait la proposition suivante : la modalité doit être conçue comme un système déictique, dont les points (déictiques) correspondraient aux mondes auxquels se réfère le locuteur¹³⁹, et la relation entre ces points serait interprétée comme une évaluation de la probabilité de la réalisation du procès (1992 : 387-88). Ce que l'on peut paraphraser de la façon suivante : quand le monde de référence coïncide avec le monde exprimé, la distance entre les deux points déictiques est nulle, et on a affaire à la modalité 'factuelle' (« *actual* ») ou « REALIS ». Quand le monde de référence ne coïncide pas avec le monde exprimé, on obtient la modalité 'non-factuelle' (« *non-actual* ») ou « IRREALIS ».

La factualité (« *actuality* ») du procès dépend donc de la distance entre les deux points du système, à savoir, le monde de référence et le monde exprimé. Cette distance sera traduite par l'expression de la possibilité, de la nécessité, de l'obligation, de la certitude, etc. (Frawley, 1992 : 388).

Tâchons d'illustrer cette conception de la modalité à partir de la phrase suivante.

(1.33) Apparemment, Marie a acheté une nouvelle voiture.

En énonçant cette phrase, le locuteur postule une distance entre le monde réel (« *actual world* ») où Marie aurait effectivement acheté une voiture et le monde 'non-réel' (« *non-actual*

¹³⁸ Chung & Timberlake (1985) tout comme Frawley (1992), font explicitement référence à l'ouvrage « Espaces mentaux » de Fauconnier (1984) (ou (1985) pour la version anglaise).

¹³⁹ Frawley (1992 : 387) : « The *expressed world*, the state of affairs in the asserted proposition, is the modal equivalent of the deictic located point. The *reference world*, normally the actual world of speech, is the modal counterpart of the spatial and temporal reference point, the here-and-now. »

world ») qu'il exprime, dans lequel l'achat de la voiture n'est pas clairement effectif ou réalisé. L'adverbe « apparemment » crée un monde possible, un univers de croyance qui va être confronté au monde exprimé par le contenu de la proposition. En d'autres termes, le locuteur exprime la possibilité d'un état non-réalisé de l'événement en se référant à l'état de l'événement quand il est réalisé.

La modalité selon Frawley peut donc être vue comme un système déictique épistémique (« *Epistemic deixis* ») qui nécessite un monde de référence, un monde exprimé, et la prise en compte de la distance (« *remoteness* » et « *direction* ») qu'il y a entre les deux. L'expression de la relation déictique entre ces deux mondes se fait en termes de modalité REALIS ou IRREALIS, lesquelles recouvrent grossièrement les mêmes choses d'une langue à l'autre (1992 : 388-89)¹⁴⁰.

Frawley ajoute, à la suite de Chung & Timberlake (1985), que les langues marquent plus facilement des distinctions sémantiques dans le domaine de l'« irrealis » pour la simple et bonne raison que « *whereas there is basically one way for an event to be actual, there are numerous ways that an event can be less than completely actual* » (Chung & Timberlake, 1985 : 241). Il note encore que toutes les langues ne marquent bien sûr pas cette distinction explicitement (Frawley, 1992 : 389), et que quand il y a marquage, il peut être associé à d'autres catégories de la langue (comme le temps). Cette convergence de la modalité avec d'autres domaines sémantiques l'amène à proposer une sous-catégorisation de la modalité, i.e. un découpage de son système déictique. On voit alors apparaître la négation comme l'une des trois modalités retenues par l'auteur, en plus des traditionnelles modalités Épistémique et Déontique.

In terms of epistemic deixis, negative modality is constituted by a divergence between the expressed world and the reference world. Epistemic modality involves the potential convergence between the expressed world and the reference world — state of affairs that may be actualized — and issues of evidence and criteria for judging an actualized world. Deontic modality [...] concerns the obligatory convergence of the expressed world and the reference world. These three types in no way exhaust modality. (Frawley, 1992 : 390)

En résumé, la classification de la modalité selon Frawley prévoit que les marques de modalité ÉPISTÉMIQUE accompagnent des marques de modalité IRREALIS (si la langue marque explicitement ce type de modalité). Car, épistémique, déontique et négation, appartiennent dans l'analyse de Frawley, au domaine de l'irréalis, i.e. à l'ensemble des situations où il y a 'non-coïncidence' du monde de référence et du monde exprimé.

¹⁴⁰ Alors que Frawley note : « We might expect that languages should differ markedly on what they take to be realis, irrealis and epistemic distance. But there are many cross-language regularities in this regard » (1992 : 388), Mithun (1995 : 367) est plus nuancée sur la question de l'universalité du REALIS et de l'IRREALIS : « the grammatical categories referred to by the terms are far from uniform crosslinguistically ». Elle défend cependant l'idée et l'utilité d'une distinction REALIS/IRREALIS : « despite the apparent heterogeneity of the categories to which the distinction is applied, indeed perhaps because of it, the Irrealis/Realis terminology can prompt fruitful cross-linguistic comparisons with potential for furthering our understanding of certain processes of grammaticization » (p. 368) et conclut qu'il y a quand même une base commune à toutes les utilisations particulières (liées à des langues particulières) de ces deux termes (*cf. conclusion, p. 386*).

Le birman semble à première vue confirmer cette hypothèse ; certains morphèmes verbaux indiquant la probabilité comme လိမ့် /leiN'/, ou comme le PROSPECTIF-ITÉRATIF¹⁴¹ ဆုံး /ʔoN/, ne sont compatibles qu'avec le morphème de l'IRREALIS. D'autre part, les nombreuses structures particulières indiquant le degré de probabilité quant à la réalisation de l'événement, i.e. véhiculant une modalité ÉPISTÉMIQUE¹⁴², sont fréquemment marquées par un morphème de la modalité IRREALIS. Le birman pourrait donc remplacer le manam (langue austronésienne) dans la citation suivante :

So Manan accords with Chung & Timberlake's (1985) general observation that finer semantic distinctions appear in the irrealis as opposed to the realis. (Frawley, 1992 : 389)

Nous ne donnerons ci-dessous que deux exemples et renvoyons le lecteur à l'exemple (1.22) (p. 50), ou au chapitre 4 sur l'expression de la modalité en birman pour plus de détails.

- (1.34) ဒါပေမဲ့ တို့ နိုင်ငံမှာ သူတို့ နေကြ ထိုင်ကြပုံကို ပြောပြ ဦးမယ် နော် ။ [B2/49]
dapeme' to' naiNɲaN Ma θu'-to' ne-Ca'
 mais (1P).PLUR pays LOC 3P-PLUR vivre1-PV:plur
ThaiN-Ca' poN Ko `pya pya' `ʔoN mɛ no
 vivre2-PV:plur. SUB:image OBJ parler montrer **PV:prosp.itér. PVF:IR.ass** PDS:excl
Mais, (je) vais (maintenant) vous expliquer leur façon de vivre dans notre pays.
 (litt. *Mais (je) vais parler à nouveau et montrer l'image/ la façon qu'ils ont de vivre dans notre pays.*)

- (1.35) a. အခု အချိန်မှာ မိုးမိုး စာဖတ်နေလိမ့် မယ် ။ [C/MYS]
ʔəku' ʔə-cheiN `mo`mo sa phaʔne leiN' mɛ
 maintenant moment Momo lettre, texte lire AUX:inac.cc **PV:prob. PVF:IR.ass**
En ce moment, Momo est probablement en train de lire (un texte)
- b. *အခု အချိန်မှာ မိုးမိုး စာဖတ်နေလိမ့် တယ် ။ [C/MYS]
ʔəku' ʔə-cheiN `mo`mo sa phaʔne leiN' *Tɛ
 maintenant moment Momo lettre, texte lire AUX:inac.cc **PV:prob. PVF:R.ass**

1.3.3.1.(c) La négation chez Frawley

Frawley s'intéresse surtout à la négation propositionnelle (« *propositional negation* »), connue aussi sous le nom de « *sentential negation* » (Payne, 1985 : 197). Il la définit à l'aide du test logique du double déni qui engendre un énoncé positif (Frawley, 1992 : 391). Cette propriété de la négation propositionnelle confirme d'après lui, l'appartenance de ce type de négation au domaine de la

¹⁴¹ Frawley (1992 : 389) : « Manam has a number of further types of irrealis modality : definite, indefinite, and prospective. » (souligné par nous)

¹⁴² Frawley (1992 : 407) : « This is *epistemic modality* : the structural and semantic resources available to the speaker to express judgement of the factual status and likelihood of a state of affairs. »

modalité, car elle met en évidence l'existence d'une relation entre négation et assertabilité de l'information. Frawley explique que dans le cas d'une négation appliquée à une proposition, seule la partie dont l'assertabilité ou la 'factualité' peut être mise en doute est affectée par la négation.

- (1.36) Bill did not see the man who came yesterday
Bill n'a pas vu l'homme qui est venu hier.

Dans l'exemple (1.36) précédent, ce qui est nié c'est l'événement de 'voir', et non la venue de l'homme exprimée par la proposition relative. La négation porte sur l'événement asserté et non l'événement présupposé.

En d'autres termes, la négation affecte la partie de la proposition correspondant à l'information nouvelle ou « *contextually free information* » pour reprendre la terminologie de Payne (1985 : 199). Quant à l'information présupposée (« *background information* » ou « *contextually bound information* »), elle est, de par sa nature, « immunisée » contre le déni (Frawley, 1992 : 392).

1.3.3.1.(d) L'analyse de Frawley confrontée au birman

La confrontation du modèle de Frawley aux données du birman, nous amène à faire les remarques suivantes.

Tout d'abord, il est dommage que Frawley ait restreint son domaine d'étude à certaines modalités — il précise en effet dans son introduction ne vouloir s'intéresser qu'à certaines modalités, celles que l'on trouve dans toutes les langues¹⁴³. De ce fait, aucune place n'est prévue pour les modalités évaluatives ou Axiologiques¹⁴⁴ qui sont explicitement marquées en birman (*cf. § 1.3.3, exemples (1.31) et (1.32), p. 54*).

- Cependant, sa conception de la modalité a l'avantage de proposer des explications pertinentes pour certains faits du birman. Ainsi, l'idée que la négation est un type particulier de modalité, une sous-catégorie de l'IRRÉALIS permet d'expliquer l'appartenance de la particule négative (PVF) au paradigme des particules finales modales (PVF) en birman. En outre, le postulat impliqué par l'analyse de la modalité selon Frawley, à savoir que le nombre de marqueurs associés à la modalité IRRÉALIS est théoriquement plus grand que celui des marqueurs associés à la modalité RÉALIS, est vérifié par les données du birman.

¹⁴³ Frawley (1992 : 390) : « We restrict our inquiry to negation, or contrary to fact information ; epistemic modality, or possible factual information ; deontic modality, or necessarily factual information [...] These three types in no way exhaust modality. They are, however, the traditionally discussed categories and are found in all languages. »

¹⁴⁴ Les modalités Axiologiques, parfois appelées 'modalités appréciatives' sont définies par Le Querler (1996 : 42) comme marquant « l'évaluation du contenu propositionnel » et illustrées par l'exemple suivant : « Il est souhaitable que Pierre vienne ». Tournadre (2004) utilise aussi le terme d'axiologique pour parler des modalités appréciatives, lesquelles impliquent nécessairement une norme.

- En revanche, et comme nous l’avons déjà fait remarquer, sa proposition ne semble pas prendre en compte certaines notions modales qui nous apparaissent essentielles et sont clairement grammaticalisées en birman. Il en est ainsi des modalités inhérentes au procès telles que le désir, la capacité impliquant les participants au procès décrit par la proposition (et non le locuteur).

- De plus, les liens d’hyperonymie définis entre les différentes catégories modales semblent en contradiction avec nos données. En effet, dans le système modal décrit par Frawley (1992), les modalités DÉONTIQUE et ÉPISTÉMIQUE expriment respectivement des convergences possibles ou obligatoires entre le monde de référence et le monde exprimé (1992 : 390), et sont donc considérées comme relevant de la modalité IRREALIS — cf. le tableau (9) ci-dessous qui récapitule la hiérarchisation des différentes catégories modales proposée par Frawley. En d’autres termes, le système de Frawley implique que les modalités DÉONTIQUE et ÉPISTÉMIQUE ne devraient pas être compatibles avec la modalité REALIS.

Tableau (8) : La modalité comme système déictique épistémique d’après Frawley (1992)

RÉALIS ¹⁴⁵	monde de référence et monde exprimé identiques		
IRRÉALIS ¹⁴⁶	monde de référence et monde exprimé non-identiques	épistémique	convergence potentielle (« <i>potential convergence of the expressed world and the reference world</i> ») (1992 : 390)
		déontique	convergence obligatoire (« <i>obligatory convergence of the expressed world and the reference world</i> ») (1992 : 390)
		négation	divergence entre les deux mondes (« <i>mismatch of the expressed world and the reference world</i> ») (1992 : 396)

Or, les exemples birmans (1.37) et (1.38) associent un marqueur de modalité RÉALIS (တဝ် /Ta/ ou တဝ် /Tɛ/) avec un morphème (ဂ် /ya’/) indiquant soit une possibilité soit une contrainte (« *imposition of a state of affairs on individuals* », 1992 : 420), i.e. un marqueur de modalité DÉONTIQUE ou ÉPISTÉMIQUE (selon sa terminologie). La conception hiérarchisée de la modalité selon Frawley semble ainsi être mise en défaut par les données d’une langue particulière.

¹⁴⁵ La modalité RÉALIS est associée à des faits présents ou passés (« *the realis modality is associated with facts, either in the present or in the past [...] as long as the SoAs have factual status*») (Frawley, 1992 : 388).

¹⁴⁶ La modalité IRREALIS, par contraste, est associée à des faits imaginés, imposés (« *is associated with imagined, future, contrary, or imposed events [...] has a range of nonactual interpretation, again just as long as the factual status of the proposition is attenuated* ») (Frawley, 1992 : 388-89).

- (1.37) နိ နေ့ ရာသီဥတု သာ ယာ လို့ ရွှေထိရံဘုရားကို မြင်ရတယ် ။ [C/MYS]
di ne' yaθi?u'Tu' θaya lo'
 DEM jour saison/temps ê. plaisant SUB:cause
shweTəgoN-phə`ya Ko myiN ya' Tε
 Shwe Dagon-pagode OBJ voir **AUX:'GET'** **PVF:R.ass**
Aujourd'hui (comme il fait beau), on peut voir la pagode Shwedagon.

Dans l'exemple ci-dessus, l'auxiliaire ရ /**ya'**/ indique que la capacité ou la potentialité à voir la pagode est due à des circonstances extérieures. Il ne s'agit pas ici d'un « capacitif » lié à un participant au procès.

- (1.38) ကျန်ရပ်ကွက်တွေအားလုံးက တွင်းရေကို ခပ်သုံးရတာ ။ [B2/15]
CaN-ya?kwe?-Twe `?a'loN Ka' `twiN-ye Ko
 ê. de reste-quartier-PLUR tous S. puits-eau OBJ
kha? `θoN ya' Ta
 puiser utiliser **AUX:'GET'** **PVF:R**
Tous les quartiers restants devaient puiser l'eau des puits.
 (litt. *Tous les quartiers (qui) restaient devaient / ne pouvaient que puiser [pour] utiliser l'eau des puits.*)

Nous remarquerons cependant que les deux morphèmes modaux apparaissant dans ces exemples, i.e. တယ် /**Tε**/ et ရ /**ya'**/, ne relèvent pas du même niveau. Dans l'énoncé (1.38) par exemple, l'obligation exprimée par ရ /**ya'**/ est clairement interne au procès, tandis que la factualité exprimée par တယ် /**Tε**/ est le fait du locuteur. Or la modalité chez Frawley ne prend pas en compte les modalités internes ; dès lors le morphème ရ /**ya'**/ ne sera pas considéré comme relevant du domaine du déontique (ou de l'épistémique), et il n'y aura pas d'incompatibilité entre la vision superordonnée de la modalité selon Frawley et les exemples birmans cités ci-dessus.

Cette analyse excluant certains morphèmes grammaticaux qui, à notre sens, relèvent tout à fait du domaine de la modalité, ne nous satisfait pas. Cela souligne à nouveau, nous semble-t-il, que le modèle de Frawley achoppe en ne tenant pas compte des modalités internes au procès, i.e. impliquant les participants à l'action décrite par la proposition.

- Pour finir, nous ajouterons une dernière remarque concernant la terminologie. Le terme 'épistémique' a deux emplois distincts dans le modèle de Frawley, ce qui n'est pas pour faciliter la compréhension. Le terme est tout d'abord utilisé pour caractériser le système général (Frawley parle de 'système déictique épistémique' de la modalité) avant de servir à désigner une sous-catégorie particulière de ce système, un hyponyme de la catégorie IRRÉALIS.

1.3.3.1.(e) Conclusion

Bien que séduisante à première vue, la conception de la modalité telle que présentée par Frawley, ne nous satisfait pas complètement pour les raisons que nous venons d'évoquer, à savoir l'exclusion des modalités internes au procès et des modalités appréciatives. En revanche, nous adhérons totalement à sa proposition d'intégration de la négation au sein du domaine de la modalité.

1.3.3.2. La modalité chez Dik (1997)

1.3.3.2.(a) La stratification de la modalité

Nous revenons encore une fois à Dik (1997) et à son modèle stratifié de l'énoncé en cinq couches (numérotées de 0 à 4 dans notre schéma en § 1.2.3.1, p. 27).

De la même façon qu'il avait distingué le temps (« *tense* ») de la temporalité (« *temporality* »), la catégorie grammaticale de l'aspect du domaine notionnel de l'aspectualité, Dik distingue la modalité (domaine sémantique) du mode (« *mood* »), expression morphologique de ce domaine (Dik, 1997/1 : 241).

Chez Dik, le domaine de la modalité est divisé en plusieurs sous-parties, lesquelles interviennent aux différents niveaux de l'énoncé comme nous allons maintenant le voir.

• Modalité(s) de niveau 1

Au niveau 1 se trouve la **modalité « inhérente »** (« *inherent modality* ») qui concerne les relations entre un participant et la réalisation du procès (« *State of Affairs* ») dans lequel il est impliqué (1997 : 241). Les notions modales qui peuvent être exprimées à ce niveau sont : la capacité (« *ability* »), le désir ou la bonne volonté du participant à faire le procès (« *willingness* »), ou encore l'obligation (ou la permission) qu'a le participant de faire l'action exprimée dans le procès.

D'après Dik, ces modalités sont rarement grammaticalisées, et appartiennent à la **structure interne** de la prédication.

• Modalité(s) de niveau 2

Le niveau 2 comprend plusieurs types de modalité.

- La première est appelée **modalité « objective »** (« *objective modality* »¹⁴⁷) et concerne l'évaluation par le locuteur de la probabilité de l'occurrence du procès (« *actuality* »). Cette évaluation

¹⁴⁷ Dik (1997/1 : 242) : « Objective modality distinctions express the speaker's evaluation of the likelihood of occurrence (the « *actuality* ») of the SoA. [...] Objective modality can be divided in two subareas. (i) Epistemic objective modality, in which the speaker evaluates the actuality of the SoA in terms of his knowledge of SoAs in general, (ii) Deontic objective modality, in which the actuality of the SoA is evaluated in terms of moral, legal, or social norms. »

peut se faire de deux façons : (1) soit parce que le locuteur a réellement vu l'occurrence du procès et dans ce cas il est relativement sûr de ce qu'il avance, (2) soit il n'y a pas assisté, et dans ce cas-là, il exprime ce qu'il pense des chances de réalisation de ce procès ; son opinion peut alors être basée sur ses connaissances générales (« *epistemic objective modality* ») ou forgée en fonction d'un système moral, légal ou de normes sociales (« *deontic objective modality* ») (Dik, 1997/1 : 242)¹⁴⁸, (Hengselveld, 1989 : 137).

- Un deuxième type d'opérateur intervient au niveau 2 ; il s'agit des marqueurs de la **polarité**. Ceux-ci vont indiquer si le procès se produit ou s'il ne se produit pas (« *it is the case that SoA* » vs. « *it is not the case that SoA* »), (Dik, 1997/1 : 242). En d'autres termes, il s'agit ici de l'expression de la négation de proposition. Tout comme Frawley, Dik considère que les distinctions de polarité (positive et négative) peuvent être vues comme les valeurs extrêmes de la modalité objective, car toutes deux signalent la certitude du locuteur quant à l'actualité ou la non-actualité du procès (Dik, 1997/1 : 242)¹⁴⁹, (Hengselveld, 1989 : 138)¹⁵⁰.

• Modalité(s) de niveau 3

Le niveau 3 comprend les **modalités qui indiquent l'évaluation du locuteur quant à la valeur de vérité de la proposition** qu'il énonce (« *speaker's personal commitment to the truth of the proposition* ») (Dik, 1997/1 : 242). Le locuteur peut signaler s'il est sûr, peu sûr, certain, que ce qu'il dit est vrai (« *subjective modalities* »), ou il peut indiquer ce qui lui permet de formuler ce jugement sur la vraisemblance de la proposition (« *evidential modalities* ») ; il peut s'agir d'une déduction (« *inferential* »), d'une expérience personnelle (« *experiential* »), d'une information de seconde main (« *quotative, reportative* »).

- Les modalités « évidentielle » et « subjective » sont regroupées sous le terme de « *epistemological modalities* » par Hengselveld (1989 : 138¹⁵¹) car elles ont en commun de tenir compte de la source de l'information ; celle-ci étant caractérisée, dans le cas des modalités « évidentielles », comme ne relevant pas du locuteur lui-même, et dans le cas des modalités « subjectives » comme étant le locuteur lui-même. Ces modalités sont parfois grammaticalisées et ont alors le statut d'opérateur de niveau 3 ($\pi 3$).

¹⁴⁸ Dik (1997/1 : 242) : « We can usually be rather certain of the actuality of that which we see happen before our very eyes. But we often talk about SoAs that do not have this *prima facie* tangibility. In such cases, objective modality distinctions allow us to express what we think of the chances of occurrence of the SoA in terms of what we know about SoA in general. »

¹⁴⁹ Dik (1997/1 : 242) : « Polarity distinctions (...) may be regarded as the logical extremes of Epistemic objective modality : they signal that the speaker is certain about the actuality or non-actuality of the SoA. »

¹⁵⁰ Hengselveld (1989 : 138) : « They [polarity distinctions] differ from the objective modal distinction discussed so far in that they characterize a SoA as simply actual or non-actual. »

¹⁵¹ Hengselveld (1989 : 138) : « ... the relevance of the source of the information contained in a proposition. In the case of evidentials this source is characterized as different from the speaker. In the case of subjective modality the speaker is the source. »

- Au niveau 4

Dik n'inclut pas dans le domaine de la modalité les **opérateurs** (et satellites) **illocutoires**. Ayant pour fonction d'indiquer le type de phrase, ils appartiennent au niveau 4, le niveau de la phrase.

Dik postule quatre types de base (« *basic illocutions* ») qu'il n'analyse pas comme exprimant le point de vue du locuteur, mais plutôt comme présentant une situation de communication entre un locuteur et son interlocuteur (Dik, 1997 : 300-301)¹⁵².

Voici récapitulée la classification et la stratification de la modalité selon Dik.

- Un procès peut contenir des modalités reliant les participants au procès (modalité de niveau 1).
- Ce procès peut être évalué en termes de réalité (« *in terms of its reality* »)¹⁵³ (modalité de niveau 2).
- La proposition constituée d'un procès évalué en termes de réalité objective, peut à son tour être évaluée pour sa valeur de vérité (« *in terms of its truth* ») (modalité de niveau 3).
- La valeur illocutoire d'un énoncé, i.e. les types de phrase, est un opérateur (ou satellite) de niveau 4 et n'appartient pas strictement au domaine de la modalité.

¹⁵² Dik (1997/1 : 301) : « We interpret these basic illocutions as instructions from S(peaker) to A(uditor) to effect certain changes in A's pragmatic information. Roughly, these interpretations can take the following form : (a) Decl. : S instructs A to add the propositional content to his pragmatic information. (b) Int. : S instructs A to provide him with the verbal information as specified in the proposition. (c) Imp. : S instructs A to perform the controlled *SoA* as specified in the proposition. (d) Excl. : S instructs A to add to his pragmatic information that S finds the propositional content surprising, unexpected, or otherwise worthy of notice. »

¹⁵³ D'après Dik & Hengelveld (1990 : 4).

Tableau (9) : La modalité selon Dik (1997)

Level 1 : (Core predication)	inherent modality (M1) (relations between the participants and the realization of the <i>SoA</i>)		ability, willingness of a participant to V a participant is permitted, obliged to V
Level 2 (extended predication)	objective modality (evaluation of the likelihood of the occurrence of the <i>SoA</i>)	deontic objective modality (M2)	evaluation in terms of a moral system, legal or social norms (obligatory, permissible, forbidden)
		epistemic objective modality (M3)	evaluation by the speaker in terms of his knowledge of <i>SoA</i> in general (certain, probable, possible, impossible)
	polarity		negative /positive
Level 3 (proposition)	subjective modalities (M4) (truth of the proposition)		speaker signals how certain he is about the truth (proposition is certain, likely, possible, unlikely true)
	evidential modalities (M5)	inferential experiential quotative reportative	how the speaker has obtained his assessment to the proposition
Level 4 (clause)	Illocutionary level		

1.3.3.2.(b) Réserves quant au modèle proposé par Dik

La confrontation du modèle hiérarchisé de Dik avec les données du birman nous amène à faire les remarques suivantes et à proposer quelques modifications à ce modèle.

• A propos de la frontière entre modalités de niveau (1) et (2) :

Tout d’abord, les notions de permission, d’obligation, ou de possibilité, se situent d’après le modèle de Dik à la fois au niveau (1) et au niveau (2). Or, ces notions, à la différence de la capacité (*cf. exemple (1.40)*) ou du désir, ne nous semblent pas directement liées à l’agent du procès, i.e. elles ne dépendent pas de l’agent du procès mais bien d’une contrainte ou de circonstances extérieures. En d’autres termes, la permission, l’obligation et la possibilité, sont à notre sens toujours des modalités de niveau (2) (M2) (*cf. exemples (1.41) et (1.42)*).

D’après Dik toujours, les modalités (M2) sont opératoires au niveau de la prédication étendue au même titre que les modalités « objectives épistémiques » (M3). Or, ces deux types de modalités ne s’appliquent pas d’après nous au même élément : les premières concernent l’**évaluation du procès** en termes de normes, les secondes expriment une **évaluation de la probabilité** du procès par le locuteur. Les modalités (M2) et (M3) doivent donc être distinguées.

Illustrons notre propos.

En (1.40), l’auxiliaire 𑜀𑜂𑜆𑜈 /naiN/ marque la capacité de l’agent (ou du participant principal) à faire l’action décrite dans le procès. C’est clairement un morphème modal de type (M1).

- (1.39) တို့မန္တလေးမှာက ဟိုအရင်က အဝီစီတွင်းရေဆိုတာကို [B2/13]
 To' maNTa'le Ma Ka' ho-ʔəyiN-Ka' ʔə-wi-si-'twiN ye sho Ta Ko
 (1P).PLUR Mandalay LOC. TOP autrefois artésien-puits-eau dire PVF:R OBJ
- ရပ်ကွက် နည်းနည်းကလေးကဘဲ သုံးနိုင်တာပါ
 yaʔ-kwɛʔ ʰnɛ-ʰnɛ-Kə'le Ka' bɛ ʰoN naiN Ta Pa
 quartier ê.peu-ê.peu petit TOP seulement utiliser AUX:capac. PVF:R PV:POL.
- Dans le Mandalay de notre époque, peu de quartiers seulement pouvaient (avaient la possibilité de) utiliser l'eau des puits artésiens.*
- (litt. *Dans notre Mandalay, autrefois, peu de quartiers seulement avaient la possibilité de utiliser l'eau des puits artésiens.*)

En (1.41) comme en (1.42), la possibilité de faire le procès est exprimée par le morphème ʁ /ya' / ; cette possibilité est liée à une contrainte extérieure (contrainte géographique ou évaluation du procès exprimé en termes d'un système moral, d'une norme sociale).

L'agent du procès en (1.41) va avoir la possibilité de voir l'effondrement de terrain. C'est inhérent à sa position géographique — en allant au Mont Popa, on s'approche du lieu du sinistre — et non à sa qualité d'agent du procès. Il ne s'agit donc pas de l'expression d'une modalité (M1) mais bien d'une modalité (M2). D'autre part, la possibilité dans cet exemple est bien attribuable à un participant du procès, il ne s'agit pas ici d'une évaluation par le locuteur des possibilités de réalisation de l'événement, i.e. d'une modalité de type (M3).

- (1.40) မြေ ကွဲ တာ တွေ့ ရ မယ် ။ [A1/33]
 mye cwaN Ta twe' ya' mɛ
 terre s'enfoncer dans PVF:R rencontrer AUX:'GET' PVF:IR.
- (Tu) pourras voir l'effondrement de terrain.
 ou (Il te sera possible de voir l'effondrement de terrain)*
- (litt. *Tu pourras rencontrer le fait que la terre s'est enfoncée de haut en bas*)

De même, en (1.42), la contrainte, quoique imposée par l'extérieur (norme socio-culturelle), concerne encore l'agent du procès de 'dormir' sans être de son fait (modalité (M2)). En outre, l'expression de cette contrainte n'a rien à voir avec l'évaluation de la proposition par le locuteur.

- (1.41) အိပ်လို့ မရဘူး ။ [A4/114]
 ʔɛiʔ lo' mə ya' ʰPhu
 dormir SUB NEG AUX:'GET' PVF:NEG
- [Mon amie va s'inquiéter] (Je) ne peux pas dormir (ici).*

En (1.43), la possibilité concerne la proposition entière et non le procès décrit par la constellation verbale ; il s'agit ici d'évaluer la possibilité qu'a la proposition d'être réalisée ou de se réaliser, i.e. d'évaluer sa probabilité. Cette probabilité — ou modalité (M3) — est exprimée par la particule verbale လိမ့် /leiN' /, mais aussi par la PVF marquée pour l'IRRÉALIS မယ် /mɛ/.

- (1.42) အခု အချိန်မှာ မိုးမိုး စာ ဖတ်နေလိမ့်မယ် ။ [C/MYS]
 ʔəkhuʔ ʔə-cheiN Ma `mo`mo sa phaʔ ne leiNʔ mɛ
 maintenant moment LOC Momo lettre, textelire AUX:inac.cc PV:prob.PVF:IR.ass
En ce moment, Momo est probablement en train de lire (un texte).

L'exemple (1.44) montre que des modalités internes au procès (M2) et des modalités liées à une prédication étendue (M3) peuvent aussi apparaître simultanément.

- (1.43) ... မေးခွန်းတွေကိုလဲ မင်း သိထားရလိမ့်မယ် ။ [B4/16]
 `me-`KhwaN-Twe Ko `lɛ
 questionner-discours-PLUR OBJ aussi
 `miN θí `tha yaʔ leiNʔ mɛ
 2SG (fam) connaître AUX:résult. AUX:'GET' PV:prob. PVF:IR.
*Tu devras connaître [et retenir] aussi les questions [que...]
 (Il te faudra connaître (et retenir) les questions...)*
 (litt. *Tu auras probablement à connaître (et retenir) aussi les questions...*)

En résumé, n'étant pas satisfaite de la hiérarchisation des modalités (M1, M2, et M3) selon Dik, nous nous proposons de revoir la frontière entre ses trois niveaux de modalité (cf. la définition de la modalité proposée en § 1.3.4).

• Sous-types dans la catégorie de la modalité « objective épistémique »

- L'apparition simultanée de plusieurs morphèmes modaux épistémiques dans les énoncés birman nous incite à postuler, à la différence de Dik, deux sous-catégories modales au niveau de la modalité « objective épistémique » (niveau propositionnel). Le birman marque en effet systématiquement la réalisation ou factualité (« *actuality* ») (RÉALIS vs. IRRÉALIS)¹⁵⁴ du procès ; il a par ailleurs à sa disposition des morphèmes grammaticaux (cf. *exemple (1.43)*)¹⁵⁵ ou des structures syntaxiques (cf. *exemples (1.45-46)*) pour affiner son évaluation quant à la probabilité ou à la certitude de ce procès.

¹⁵⁴ La notion de factualité (« *actuality* ») quoique secondaire dans la définition de la modalité Epistémique selon Dik, est fondamentale en birman. C'est en effet, une des rares notions grammaticales obligatoirement marquées dans cette langue (cf. § 3.3.2.2, p.239 sur les éléments grammaticaux obligatoires du SV biman). Ainsi dire si le procès est avéré ou envisagé, réalisé ou hypothétique (RÉALIS vs. IRRÉALIS) est un paramètre obligatoire à remplir avant toute référence à une probabilité ou une certitude quant à sa réalité. Cette bipolarité entre procès 'actuel' vs. 'non-actuel', i.e. avéré ou envisagé, est exprimée au moyen des Particules Verbales Finales (PVF).

¹⁵⁵ Dans l'exemple (1.43), le morphème လိမ့် /leiNʔ/ diminue la probabilité de voir le procès réalisé. Ce doute quant à la réalisation du procès est par ailleurs déjà exprimé par la présence de la PVF IRRÉALIS.

(1.44) သူ ဒီ ကား ဝယ် ကောင်း ဝယ် မယ် ။ [C/HNTH]
 θu di `ka wε `KɔN wε mε
 3SG DEM voiture acheter PTC acheter PVF:IR
V. PTC V. PVF:IR

Il va peut-être acheter cette voiture

(1.45) အခု သူ ထမင်းစားနေ တုန်းပဲ ဖြစ် မယ် ။ [C/HNTH]
 ʔəkhu' θu thə`miN-`sa ne `ToN `bε phyi? mε
 maintenant 3SG riz- manger AUX:inac.cc SUB:tps PP:excl survenir PVF:IR.ass
[...V.NOM.]_{prop} survenir-PVF:IR.ass

Il doit/devrait être en train de manger maintenant.

(litt. *Il surviendra/sera le moment où il était en train de manger*)

Nous proposons donc de diviser la catégorie modale de niveau (2), dite ‘objective épistémique’ chez Dik, en deux sous-catégories modales regroupant respectivement les morphèmes permettant : (a) l’expression de l’actualité du procès, (b) l’expression de la probabilité de réalisation de ce procès (cf. § 1.3.4.3, p. 70).

• L’exclusion des modalités de phrase du domaine de la modalité

- La dernière réserve que nous ferons quant au cadre d’analyse proposé par Dik concerne les ‘modalités de phrase’ ou niveau de la « force illocutoire ». Il nous semble nécessaire de les prendre en compte dans le cadre d’une théorie de la modalité, car elles sont indiscutablement liées au locuteur tout comme les modalités (M3) et (M4).

Ces modalités de phrase étant pour certaines clairement marquées en birman, et parfois amalgamées à d’autres modalités¹⁵⁶ comme le montre l’exemple (1.46) suivant, il nous semble judicieux de les traiter dans le cadre de cette approche de la modalité.

Les modalités de phrase « assertive » et « interrogative » sont respectivement exprimées dans les énoncés (a) et (c) de l’exemple ci-dessous. Elles apparaissent amalgamées à la PVF marquée pour la factualité (RÉALIS).

(1.46) a. ...ပိုင်ဆိုင်တဲ့ဟာတွေ အကုန်လုံး ပေးလိုက်တယ် ။ [C]
 paiN-shaiN Tε' ha-Twe ʔə-koN-`loN
 posséder REL:R chose-PLUR toutes
 `pe lai? Tε
 donner AUX:term. **PVF:R.ass**

[J’asserte que] (il) a donné toutes les choses qu’il possédait.

¹⁵⁶ En birman, l’expression de ces « *illocutions* » ou types de phrases entraîne des modifications morphologiques (amalgame, changement de voyelle) dans l’expression des autres modalités comme le montre l’exemple (1.47).